



Communiqué de presse 14 novembre 2019

Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à projets « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur »



L'appel à projets « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur » est une action du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour l'accompagnement et la transformation des filières stratégiques françaises.

Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), le PIA permet à la France de renforcer la compétitivité de ses filières stratégiques par l'innovation afin de garantir la pérennité du tissu industriel et répondre aux besoins du marché tout en favorisant la transition écologique et énergétique.

Le nouvel appel à projets « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur », opéré par Bpifrance, vise à soutenir financièrement des projets de diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'Industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française. Cet appel à projets doit bénéficier au développement des petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) au vu de leurs spécificités locales et de leurs enjeux de développement.

Ces plateformes auront pour objectif de présenter *in situ* aux dirigeants d'entreprises les technologies et méthodes de l'industrie du futur, et la façon dont celles-ci peuvent améliorer leur positionnement de marché ou leur compétitivité. Il s'agira également de proposer la réalisation de tests et d'essais (preuves de concept industrielles et/ou prototypes) avec l'objectif d'explorer plus avant les conditions de déploiement d'une nouvelle technologie. Les plateformes devront amener les projets de transformation vers l'industrie du futur jusqu'au stade de l'implémentation de ces technologies dans la chaine ou dans les lignes de production de l'entreprise, avec éventuellement l'appui d'un intégrateur : dans la qualification des équipements ou logiciels à acquérir (cahier des charges techniques, calcul du ROI, etc.), et dans les changements d'organisation interne engendrés par cet investissement (RH, accompagnement au changement, formations, etc.).

Les projets lauréats présenteront un budget d'au moins 1 million d'euros, et se verront proposer un cofinancement par l'Etat de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement. En parallèle de cette aide de l'Etat, les projets de plateformes seront également soutenus financièrement par les régions.

L'appel à projets est **ouvert jusqu'au 11 janvier 2021** au fil de l'eau selon un calendrier prédéfini. Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances récupérables. L'État bénéficiera de plus d'un intéressement aux résultats des projets soutenus.

Pour télécharger l'appel à projets et le dossier de candidature :

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Le troisième volet du PIA, doté de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé en 2017 par le Gouvernement et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi | Twitter: @SGPI_avenir

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

www.Bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter: @Bpifrance - @BpifrancePresse

<u>Contacts presse</u>:

- Secrétariat général pour l'investissement : Lucas Tourny- <u>lucas.tourny@pm.gouv.fr</u>- 06 30 84 32
 73 -
- Bpifrance: Laure Schlagdenhauffen <u>laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr</u> 01 41 79 85 38